

General terms and conditions Participation in AEA-EAL events	Conditions générales applicables à toute participation aux événements d'AEA-EAL
<p>Registration</p> <p>1. Unless clearly stated otherwise, prior registration is necessary to attend any event of the European Association of Lawyers (hereafter named „The Association” or „AEA-EAL”).</p> <p>2. Registration may be made by letter, fax, email or online registration form. Since the number of places available for participants is limited, registrations will be dealt with in the order in which they are received and accepted on a strict first come first served basis.</p> <p>3. The registration is legally binding when paid and confirmed by us by letter, fax for email and can only be cancelled according to the conditions described below.</p> <p>4. Registrations can be made until the day of the event or until the maximum number of participants is reached. This shall not affect the cancellation conditions.</p> <p>5. A list of participants including each participant’s address will be made available to all participants unless the Association receives written objection from the participant no later than one week prior to the beginning of the event.</p> <p>6. The participant’s address and other relevant information will be stored in the Association’s database in order to provide information about future AEA-EAL events, publications and/or other developments in the participant’s area of interest unless the participant indicates that he or she does not wish the Association to do so.</p> <p>Payment and discounts</p> <p>7. Unless otherwise specified on the registration form, the registration fee includes lunch, beverages consumed during the event and the conference documents. The participant must cover his/her own travel and accommodation expenses.</p> <p>8. Payment has to be made in the form of a bank transfer to the bank account of AEA-EAL, number 630-023492247, IBAN BE22 6300 2349 2247, BIC BBRUBEBB at the Bank ING, with a clear indication of the first name, family name (or social name) and city/country of origin of the participant and a</p>	<p>Enregistrement</p> <p>1. Sauf stipulation expresse contraire, l’enregistrement préalable est obligatoire pour assister à tout événement de l’Association Européenne des Avocats (ci-après dénommée « l’Association » ou « AEA »).</p> <p>2. L’enregistrement peut être réalisé par lettre, fax, courriel ou en ligne au moyen du formulaire d’enregistrement. Lorsque le nombre de places disponibles pour les participants est limité, les enregistrements seront traités dans l’ordre dans lequel ils auront été reçus et acceptés sur le principe strict du premier arrivé, premier servi.</p> <p>3. L’enregistrement est juridiquement validé lorsque le paiement est intervenu et confirmé par l’Association par lettre, fax, ou courriel et il ne pourra être annulé que dans les conditions décrites ci-dessous.</p> <p>4. Les enregistrements peuvent être effectués jusqu’au jour de l’évènement ou jusqu’à ce que le nombre de participants maximal soit atteint sans que cela ne modifie les règles relatives aux annulations.</p> <p>5. Une liste des participants incluant les adresses de ceux-ci sera disponible à tous les participants à moins que l’Association ne reçoive d’objection ou d’opposition formelle et écrite au moins une semaine avant le début de l’évènement.</p> <p>6. Les adresses des participants et autres informations pertinentes seront conservées dans la base de données de l’Association en vue de fournir toute information sur les événements futurs de l’AEA, les publications et/ou des renseignements sur les centres d’intérêts du participant à moins que le participant stipule expressément qu’il ou elle ne souhaite pas en recevoir.</p> <p>Paiements et remises</p> <p>7. Sauf s’il en est indiqué autrement dans le formulaire d’enregistrement, les frais d’enregistrement comprennent les lunchs, boissons consommées pendant l’évènement et les documents relatifs à la conférence. Chaque participant doit supporter ses propres frais de voyage et de logement.</p> <p>8. Tout paiement doit être effectué par virement bancaire sur le compte de l’AEA de la banque ING numéro 630-023492247, IBAN BE22 6300 2349 2247, BIC BBRUBEBB, avec la mention expresse des prénom et nom de famille (ou dénomination sociale) ainsi que la ville / le pays</p>

communication mentioning the references of the event.

Cancellation

9. The Association reserves the right to cancel the event up to two weeks before the planned start. In this case, registration fees received will be fully reimbursed. The Association will not be liable for any other damage caused by cancellation.

10. The Association also reserves the right to amend any part of the Conference program, if necessary, at any time. The mention of a speaker's name does not commit the Association.

11. The participants may cancel his/her registration under the following conditions: § Cancellations by participants must be in writing and made by letter, fax or email.

§ For cancellations received by us at least one month before the event, 50% of the registration fee will be refunded. For cancellations received by us less than one month before the event, no registration fee will be refunded.

Accommodation

12. The participant has to contact the hotel directly. The association assumes no responsibility for the reservation of accommodation.

Legal provisions

13. The event documentation is protected by copyright. Duplicates, distribution or any other use of the conference documentation is only permitted with the express written consent of AEA-EAL.

14. Should individual provisions of these general terms and conditions be invalid, this shall have no effect on the validity of the remaining provisions.

15. The Association cannot assume liability for incorrect information or other errors.

16. The contractual relationship between the parties shall be interpreted, construed and governed by the laws of Belgium.

17. As far as legally possible, both parties hereby submit to the jurisdiction of the Courts of Brussels.

d'origine du participant, de même que la communication mentionnant les références de l'évènement.

Annulation

9. L'Association se réserve le droit d'annuler tout évènement jusqu'à deux semaines avant la date prévue de son début. Dans ce cas, les frais de participation reçus seront intégralement remboursés. L'Association ne pourra pas être tenue responsable de tout préjudice résultant de l'annulation.

10. L'Association se réserve également le droit de modifier tout ou partie du programme d'un évènement si nécessaire et ce, en tout temps. La mention du nom d'un orateur ou conférencier n'engage pas l'Association pour autant.

11. Les participants peuvent annuler leur enregistrement uniquement aux conditions suivantes : § les annulations doivent obligatoirement être notifiées par écrit et par courrier, fax ou courriel.

§ En ce qui concerne les annulations notifiées et reçues de l'AEA au moins un mois avant l'évènement proprement dit, 50% des frais d'enregistrement seront remboursés. Pour les annulations notifiées et reçues de l'AEA moins d'un mois avant l'évènement proprement dit, aucun frais d'enregistrement ne sera remboursé.

Logement

12. Chaque participant doit contacter lui-même et directement son hôtel sans que l'Association n'encoure aucune responsabilité quelconque pour la réservation de son logement.

Dispositions légales

13. Toute la documentation relative à l'évènement est protégée par le droit d'auteur. La copie et la distribution de la documentation de la conférence est seulement permise qu'avec l'autorisation expresse et écrite de l'AEA-EAL

14. Si une des dispositions des présentes conditions générales devait s'avérer nulle, cette nullité n'affectera pas la validité des autres dispositions

15. L'Association n'assume aucune responsabilité en cas d'information incorrecte ou de toute autre erreur.

16. Les relations contractuelles entre les parties sont établies, régies et doivent être interprétées conformément au droit belge

17. Pour autant que ce soit légalement possible, les tribunaux de Bruxelles sont compétents pour tout litige entre les parties

Data protection

18. The Association collects and stores the data necessary for the purposes indicated if the data subject submits the relevant data to the Association, notably:

§ Payment of purchases or participation fees.

§ Inclusion in the list of participants at the Association's events.

§ Distribution of information about future initiatives of the Association.

§ Distribution of publications.

19. Data collected for these purposes will be controlled by the Association but may be processed by a third party contractually engaged by the Association. AEA-EAL will treat data confidentially and solely in compliance with the provisions of the Belgian Law on Privacy and Data Protection

20. The data subject has the right to know if further data is processed and to require the Association to change, rectify, erase or block his/her data.

21. The Association will not transfer personal data to third-party data controllers unless the data subject permits it to do so. In this case, the Association undertakes to inform the third party of any changes requested by the data subject.

Full AEA-EAL privacy policy is available on our website: http://aea-eal.eu/?page_id=2321&lang=en_GB

Protection des données.

18. L'association collecte et conserve les données nécessaires aux fins mentionnées si le titulaire des données soumet celles-ci à l'Association notamment pour :

§ Paiement d'achats ou des frais de participation

§ Insertion dans la liste des participants aux événements de l'Association

§ Envoi des informations concernant les projets futurs de l'Association

§ Distribution de publication

19. Les données collectées à ces fins seront contrôlées par l'Association mais peuvent l'être également par un tiers contractuellement engagé par l'Association. AEA-EAL traitera les données confidentiellement et exclusivement en conformité avec les dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD)

20. Le titulaire des données a le droit de savoir si par la suite une donnée est utilisée et requérir de l'Association qu'elle change, rectifie, efface ou bloque la donnée.

21. L'Association ne pourra pas transférer des données personnelles à un tiers pour le contrôle des données à moins que le titulaire des données l'ait autorisé. Dans ce cas l'Association s'engage à informer le tiers de toute modification demandée par le titulaire des données.

La politique de confidentialité de AEA-EAL est disponible sur notre site web: http://aea-eal.eu/?page_id=2321&lang=en_GB